



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Dialogue interparlementaire sur la reprise post-COVID-19 respectueuse de l'égalité des sexes

animé par l'Union interparlementaire et organisé conjointement avec ONU Femmes

La violence à l'égard des femmes et des filles : en ligne, 14 avril 2021

Contexte et raison d'être

Les impacts des crises ne sont jamais neutres en matière de genre et la crise de la COVID-19 ne fait pas exception. Au-delà de la crise de santé publique, cette pandémie a engendré une véritable crise économique et sociale. Les inégalités endémiques ont une fois de plus été révélées et exacerbées. Selon un rapport publié récemment par ONU Femmes¹, les femmes et les filles ressentent davantage les retombées économiques et sociales de la pandémie parce qu'elles sont plus vulnérables dans les secteurs économiques durement touchés. Par ailleurs, les mesures de confinement et les pressions économiques ont entraîné une recrudescence de la violence à l'égard des femmes et des filles – la pandémie de l'ombre.

Deux plans d'action sont toujours de mise : le Programme d'action de Beijing (adopté en 1995) – feuille de route mondiale pour l'égalité des sexes – et les cibles des objectifs de développement durable (adoptés en 2015). Aujourd'hui plus que jamais, il est primordial de mener à bien ces deux plans. Sans une action coordonnée visant à atténuer les inégalités entre les sexes générées par la COVID-19, les fragiles avancées réalisées dans ce domaine ces 25 dernières années seront réduites à néant.

Grâce à leur action concertée, les parlements sont particulièrement bien placés pour : contribuer à l'expression de la volonté politique nécessaire à l'adoption d'une législation sensible au genre, contrôler l'action des gouvernements et l'affectation des ressources, et mobiliser la société en faveur d'une reprise respectueuse de l'égalité des sexes.

L'élimination de la violence contre les femmes et les filles (VCFF)

Dans le monde, environ 243 millions de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ont déjà subi des violences sexuelles et/ou physiques commises par leur partenaire au cours des douze derniers mois². Les nouvelles données disponibles montrent que la VCFF s'est aggravée depuis l'apparition de la COVID-19. Simultanément, le revenu des femmes a baissé, leurs possibilités de contact social et d'accès aux services et centres d'aide communautaire ont diminué, ce qui a réduit d'autant leurs occasions de sortie. Les risques sont vraisemblablement plus élevés dans le cas des femmes appartenant à des groupes vulnérables et des communautés marginalisées, des migrantes et des réfugiées, et des femmes handicapées.

Les données disponibles concernant de précédentes pandémies révèlent une recrudescence de la violence contre les femmes employées dans le secteur de la santé, de la violence en ligne et hors ligne, des féminicides, des pratiques préjudiciables et de la discrimination raciale et ethnique. La prestation de services aux survivantes doit donc faire partie des solutions mises en place pour lutter contre la pandémie. Il faut en priorité prévoir des services d'aide et des mesures d'urgence, y compris en matière d'assistance et de recours judiciaires.

¹ ONU Femmes, *From insights to action: Gender equality in the wake of COVID-19* (Genève, 2020a) : www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/09/gender-equality-in-the-wake-of-covid-19.

² ONU Femmes (2020) : www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2020/issue-brief-covid-19-and-ending-violence-against-women-and-girls-en.pdf?la=en&vs=5006.



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Objectifs

Ce dialogue stratégique avait plusieurs objectifs :

- Approfondir les connaissances et parvenir à une entente commune parmi les parlementaires de différents pays, hommes et femmes, concernant l'impact de la COVID-19 sur l'avancement de l'égalité des sexes, et l'autonomisation des femmes et les filles dans le monde.
- Recenser les mesures parlementaires législatives, de contrôle et budgétaires s'inscrivant dans des politiques et des stratégies de reprise tenant compte de la dimension de genre.
- Inventorier les meilleurs moyens de mener à bien des réformes législatives sensibles au genre au sein des parlements, notamment en utilisant le nouveau guide à l'usage des parlementaires sur les réformes législatives sensibles au genre.
- Favoriser les échanges entre pairs sur les expériences, les bonnes pratiques, les enseignements tirés et les conseils, en vue de définir des stratégies d'action parlementaire communes.
- Inciter les parlementaires à œuvrer en faveur d'une reprise plus respectueuse de l'égalité des sexes, en tenant dûment compte des différents contextes et besoins spécifiques nationaux.
- Appuyer la mise en œuvre d'engagements internationaux tels que la Déclaration de Beijing, les objectifs de développement durable, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et les conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), notamment la convention (n° 190) adoptée récemment sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde, dont la violence fondée sur le genre, complétée par la recommandation n° 206 sur la violence et le harcèlement.
- Contribuer, par l'entremise du Bureau et du Forum des femmes parlementaires et d'autres organes de l'UIP, à intégrer l'égalité des sexes dans les délibérations et les décisions de la 142^e Assemblée de l'UIP (24–27 mai 2021), qui devait être centrée sur les retombées de la pandémie.
- Apporter une perspective parlementaire aux stratégies et aux initiatives en cours à l'échelle mondiale, telles que le Forum Génération Égalité, et *Égalité devant la loi pour les femmes et les filles d'ici à 2030*, une stratégie multipartite d'ONU Femmes.

La seconde session, qui traitait de la VCFF, était présidée par **Mme Skevi Koutra-Koukouma** (Chypre), Membre du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP. Sont intervenus : **M. Khamsavath Chanthavysouk**, ONU Femmes ; **Mme Pramila Patten**, Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit (par vidéo préenregistrée) ; **Mme Dubravka Šimonović**, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes ; et **Mme Giovanna Lauro**, Vice-Présidente des programmes et de la recherche pour Promundo-US.

Soixante-dix participants étaient présents, dont 56 parlementaires. La modératrice de la session était **Mme Paddy Torsney**, Chef du Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès de l'ONU à New York.

Rapport

Observations préliminaires

Mme Koutra-Koukouma (Chypre, membre du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP) a engagé le dialogue interparlementaire en qualité de Présidente de la réunion en faisant valoir la nécessité de se concentrer sur la question de la pandémie de l'ombre : la VCFF. À mesure que la menace de la pandémie se précisait, les cas signalés de violence contre les femmes ont augmenté en raison de la



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



promiscuité, des tensions économiques, de la peur du virus et de l'utilisation accrue des plateformes en ligne. Selon ONU Femmes, 245 millions de femmes et de filles ont subi des violences sexuelles ou physiques aux mains de leur partenaire en 2020. Les risques sont vraisemblablement plus élevés dans le cas des femmes appartenant à des groupes vulnérables et marginalisés. Outre la multiplication des cas de violence signalés, la COVID-19 a également perturbé les services essentiels et l'aide communautaire aux survivantes. Il est donc plus que jamais urgent d'agir pour combattre et prévenir la VCFF.

En conséquence, les parlements doivent redoubler d'efforts en vue d'éliminer tous les obstacles à la pleine mise en œuvre des mesures conçues pour garantir la sécurité des survivantes et la responsabilisation des délinquants, particulièrement pendant la crise et dans le cadre de la reprise post-COVID-19. La prévention de la VCFF et la réparation du préjudice causé doivent également faire partie intégrante des plans nationaux de riposte à la COVID-19.

Pour mener à bien ces plans, il faut être à l'écoute des survivantes et faire appel à des organisations spécialisées. Il convient également de bien comprendre les besoins des survivantes si l'on veut y répondre pleinement. C'est à cette seule condition que plus de femmes se sentiront suffisamment en sécurité pour dénoncer la violence qu'elles ont subie et pour demander réparation. Il faut également plus de collaboration multisectorielle et de partenariats. Il est primordial d'établir des liens étroits de coopération entre les parlementaires, les organismes publics et les associations de la société civile en vue de trouver des approches novatrices et d'en améliorer la mise en œuvre. Avant tout, il faut galvaniser la volonté politique, et les énergies du plus grand nombre possible de leaders de la gent masculine, jeunes et adultes, afin de s'attaquer aux causes profondes de la discrimination et des inégalités qui alimentent la violence fondée sur le genre.

La VCFF dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Aperçu

Lors de la première séance, les deux intervenants ont présenté un exposé sur la recrudescence de la VCFF dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et sur les pires formes qu'elle revêt à cette occasion. Ils ont expliqué comment la pandémie aggrave les difficultés existantes et se traduit par de nouveaux obstacles à la mise en application des lois et des politiques visant à assurer la sécurité des victimes de la VCFF et la responsabilisation des délinquants. Ces experts ont également décrit comment la COVID-19 a entraîné une recrudescence de la violence sexuelle et fondée sur le genre, particulièrement en situation de conflit, d'extrémisme violent, de terrorisme, de déplacement de population et de migration. Ils ont illustré les répercussions de la COVID-19 sur la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits et la lutte contre ce fléau. Les exposés ont été suivis d'un débat entre les participants en présence d'une modératrice.

M. Khamsavath Chanthavysouk (Spécialiste des politiques à la Section consacrée à l'élimination de la violence contre les femmes, ONU Femmes) a souligné que la VCFF est une pandémie durable et silencieuse, se répandant sous tous ses formes depuis le début de la COVID-19. Toutefois, il est difficile de se faire une idée claire de l'ampleur et de la fréquence de la VCFF en situation de pandémie parce que les données sont fragmentées et recueillies de façon désordonnée. Dans l'ensemble, cependant, la pandémie a exacerbé la VCFF à plusieurs égards :

- La violence conjugale s'est intensifiée : une femme sur trois subit des violences sexuelles de la part de son partenaire.
- Les sources de stress associées à la pandémie – perte de revenu et d'emploi, insécurité alimentaire, manque d'accès aux produits de première nécessité et difficultés financières – ont entraîné une recrudescence de la VCFF.
- Du fait de l'utilisation accrue d'Internet, plus de femmes et de filles subissent des violences en ligne – traque furtive, intrusion dans une vidéoconférence (*zoombombing*) et autres activités similaires.



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



- Les fermetures d'écoles en période de confinement ont entraîné une hausse des mariages d'enfants.
- Les mutilations génitales féminines ont sans doute augmenté, les programmes de lutte contre cette pratique ayant été suspendus.
- Les travailleuses migrantes, les femmes vivant avec le VIH/sida, et les femmes rurales sont plus exposées au risque de VCFF.

Malgré la multiplication des cas de VCFF, les ressources disponibles ont été réaffectées à une protection immédiate contre le virus. Les ressources consacrées à l'aide aux victimes ont également été étirées au-delà du raisonnable, particulièrement pour la prestation de services d'assistance téléphonique contre la VCFF et l'accès à des services juridiques pour les victimes de violence. Il faut relancer les efforts de prévention et de lutte contre la VCFF, à commencer par les solutions législatives et les activités nationales centrées sur les femmes et les filles.

Mme Pramila Patten (Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit) a indiqué, dans une vidéo préenregistrée, que le risque de VCFF n'a pas diminué, mais que les options existantes pour obtenir de l'aide sont restreintes. Les fonctions de contrôle et de suivi sont réduites à cause de la COVID-19, et les ressources se faisant rares, il est difficile de protéger et d'aider les plus vulnérables. De nombreux acteurs violents ont pu agir en toute impunité en profitant des carences institutionnelles. On a signalé des cas de trafiquants profitant de la pandémie pour perpétuer la pratique du mariage d'enfants et de la prostitution de survie. Alors que la pandémie fait rage, des violences sexuelles liées aux conflits sont commises en vase clos – qui sont liées au contexte sécuritaire plus large. Le recours aux violences sexuelles est toujours très répandu en situation de conflit armé comme tactique de répression et de domination. Dans les camps surpeuplés de réfugiés et de populations déplacées, les femmes et les filles sont durement éprouvées et plus exposées à la violence sexuelle et à la traite. Cela dit, les avancées réalisées dans le passé ne doivent pas être compromises ou réduites à néant.

Débat en présence d'une modératrice

Aperçu

Après la première séance, la parole a été donnée aux participants. Des parlementaires du monde entier ont formulé des commentaires sur le sujet et ont recensé les priorités et les stratégies d'action parlementaire à l'échelle nationale et mondiale. Ils ont également répondu aux questions suivantes : quelle est selon vous la plus grande menace/difficulté à vaincre pour éliminer la VCFF sous toutes ses formes qui résulte de la pandémie de COVID-19 et de ses retombées? Pourquoi certains groupes de femmes sont particulièrement touchés ? votre gouvernement ou votre parlement a-t-il récemment pris des mesures pour prévenir la VCFF pendant la pandémie ? quelles mesures précises avez-vous prises pour protéger les filles et les femmes qui ont subi des violences, et pour répondre à leurs besoins ? quelles autres mesures ont été mises en œuvre dans votre pays ?

Au **Bangladesh**, diverses lois et politiques ont été adoptées pour lutter contre la VCFF :

- la loi de 2010 sur les violences conjugales (prévention et protection),
- la loi de 2017 sur les restrictions au mariage d'enfants,
- la loi de 2000 sur la répression de la violence à l'égard des femmes et des enfants,
- le service d'assistance téléphonique « Hotline 109 », relié à l'échelle du pays à tous les postes de police pour le signalement des cas de VCFF.

Le gouvernement a mis en œuvre des programmes de protection sociale pour aider et protéger les femmes sans emploi qui sont vulnérables aux abus. Les fermetures d'écoles ont entraîné une recrudescence des mariages précoces et des violences à l'égard des filles. Toutefois le Parlement a pris fermement position contre le harcèlement en ligne, et les violences sexuelles et conjugales. Les



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



politiques et les lois adoptées pour lutter contre la VCFF, et les informations requises pour accéder aux services d'aide en cas de VCFF, ont été rendues publiques par le canal des médias sociaux, de la télévision, de messages à la radio, etc.

À **Bahreïn**, du fait des mesures prises pour protéger les femmes et assurer le respect mutuel entre hommes et femmes, la question du harcèlement sexuel n'est pas d'actualité au parlement. Les femmes jouent un rôle important dans la lutte contre la pandémie, tant comme responsables que comme dispensatrices de soins de première ligne et personnels de santé. Toutefois, les besoins de certaines femmes en situation vulnérable, comme les travailleuses du sexe, ne sont pas satisfaits. Par ailleurs, le rôle des ONG dans la lutte contre la VCFF a été mis en lumière.

Aux **Philippines**, en dépit de l'existence de plusieurs lois et politiques de lutte contre la VCFF, les femmes et les enfants souffrent toujours des effets de la pandémie. Entre le début du confinement et novembre 2020, le pays a enregistré 14 000 cas de VCFF. En outre, on déplore une recrudescence de l'exploitation sexuelle des enfants. En raison du taux élevé de pauvreté, un enfant sur cinq est victime de violences sexuelles en ligne. Ces problèmes exigent des contre-mesures strictes, et la chambre basse a introduit des amendements aux lois pour en renforcer les dispositions et pour augmenter les services de protection de l'enfance. Les parlementaires ont déposé un projet de loi prévoyant l'application de protocoles inclusifs et tenant compte des questions de genre pour répondre aux besoins propres aux femmes pendant la pandémie de COVID-19. Le projet de loi contient également des dispositions plus strictes contre la violence fondée sur le genre.

En **Syrie**, la situation de conflit et la présence de groupes armés ont conduit à une recrudescence de la VCFF. Le problème le plus grave est celui des mariages d'enfants, qui se sont multipliés pendant la pandémie. Une législation s'impose, mais la situation de conflit qui règne dans le pays contribue à ralentir les progrès accomplis à cet effet. Certaines tentatives en vue de l'adoption de lois en faveur des femmes ont abouti, mais les femmes continuent néanmoins d'être victimes de discrimination. Le Parlement de la Syrie espère pouvoir compter sur la coopération des ONG et de la communauté internationale à l'appui des femmes, et que les sanctions économiques imposées à la Syrie seront levées car elles pénalisent les femmes.

En **Turquie**, les violences en ligne se multiplient. Face à ce problème, la Grande Assemblée nationale a récemment créé une commission sur les plateformes numériques qui est chargée de proposer des directives visant à réduire la violence en ligne. La commission a collaboré avec les plateformes de réseaux sociaux en vue d'enregistrer et de surveiller les cas de violence en ligne. Par ailleurs, l'application *Kades* aide les femmes à signaler immédiatement les actes de violence subis ou à empêcher qu'ils ne se produisent. La Turquie a été critiquée pour son retrait de la Convention d'Istanbul, mais les lois nationales liées à la Convention demeurent intactes. Une loi est en préparation qui imposerait des sanctions plus lourdes contre la violence à l'égard des femmes.

L'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) a indiqué que plusieurs de ses membres ont créé une application mobile permettant de signaler des cas de VCFF, ce qui confirme l'importance des solutions technologiques. L'APM invite ses membres à ratifier la Convention d'Istanbul, tandis que le lobby européen des femmes a publié des recommandations et un récapitulatif des mesures d'intégration des questions de genre.

En **Croatie**, les parlementaires s'emploient à la recherche de solutions globales pour lutter contre la VCFF, comme l'intégration de la dimension de genre.

Dans la **République démocratique du Congo**, le Parlement a amendé le code pénal en vue de durcir les sanctions pour ceux qui sont condamnés pour VCFF. En 2019, il a également adopté une loi visant à mieux protéger les enfants de la violence. À la suite d'une recrudescence de la violence résultant de



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



la pandémie, la stratégie nationale de lutte contre la VCFE a été renforcée en juin 2020. Le Gouvernement a également fait appel à des commissions dans les provinces, et à des groupes de travail composés de parlementaires, de représentants de la société civile, de chefs religieux et de policiers qui apportent leur aide en matière de prévention, de sensibilisation et de poursuites.

En **Tanzanie**, la période de confinement d'un mois a entraîné une hausse du taux de grossesse qui a incité le Gouvernement à rouvrir les écoles. Des mesures fortes visant à intégrer la dimension de genre ont été mises en place pour protéger les femmes, notamment :

- la prise en compte des questions de genre dans le processus budgétaire,
- l'égalité au travail conformément aux objectifs de développement durable,
- la réduction des mariages d'enfants par le relèvement de 14 à 18 ans de l'âge minimum légal du mariage stipulé dans la loi sur le mariage,
- la formation et l'accompagnement des jeunes femmes en vue de favoriser leur participation à la vie politique.

En **Azerbaïdjan**, les barrières culturelles empêchant de légiférer sur les affaires familiales sont à l'origine de nombreux cas non signalés de violences sexuelles, psychologiques et physiques. La sensibilisation à la VCFE est considérée comme une initiative intersectorielle associant des ONG et le secteur privé, qui travaillent avec des organismes publics à l'élaboration de politiques sensibles au genre, notamment en matière de protection sociale. Le pays a également ouvert 24 centres d'appels ou de consultation pour venir en aide aux victimes de violence potentielles.

Expériences nationales sur la voie de l'abolition de la VCFE

Aperçu

Lors de la seconde session, les intervenants ont décrit les pratiques prometteuses visant à protéger les femmes et les filles survivantes de violences, et à répondre à leurs besoins pendant la pandémie. Ils ont illustré les interventions qui devraient être prioritaires pour les pouvoirs publics pour prévenir la multiplication des cas de harcèlement en ligne et de VCFE, et y répondre. Ils ont discuté des nouvelles initiatives prises par les gouvernements, les parlements et les partis politiques concernant la violence à l'égard des femmes en politique et dans la vie publique. Les experts ont également parlé du rôle des hommes et des garçons dans la prévention de la VCFE. Ils ont cité des exemples d'approches transformatives associant les hommes et des garçons qui

Mme Dubravka Šimonović (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes) a souligné que la VCFE engendrait des problèmes nombreux et divers dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Elle a recueilli les commentaires de 175 États montrant que les problèmes auxquels ces derniers font face sont variés mais résultent de lacunes préexistantes. Les lacunes les plus criantes sont :

- la fermeture des tribunaux et salles d'audience et l'accès limité à la justice,
- l'accès limité aux services de santé,
- l'appui réduit fourni aux ONG,
- l'insuffisance des refuges,
- l'absence de services d'assistance téléphonique aux victimes de violence conjugale dans certains États et de services d'assistance téléphonique disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7,
- dans de nombreux États, les ordonnances de protection ne sont pas efficaces ni délivrées immédiatement.

Elle a également résumé les bonnes pratiques adoptées par certains pays pendant la pandémie, notamment : l'ouverture de certains hôtels aux victimes de violence conjugale, la création de services d'assistance supplémentaires pour les victimes de VCFE et la possibilité de signaler un cas d'abus dans une pharmacie.



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Une action globale et intégrée s'impose contre la VCFF par la ratification de conventions internationales telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, ainsi que les instruments régionaux tels que [le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique \(le Protocole de Maputo\)](#), [la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique \(la Convention d'Istanbul\)](#) et [la Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme \(la Convention de Belém do Pará\)](#). Elle a également fait part de ses derniers rapports concernant [les violences contre les femmes sur Internet](#) et [la violence contre les femmes en politique](#).

Mme Giovanna Lauro (Vice-Présidente des programmes et de la recherche pour Promundo-US) a présenté les travaux de recherches appliquées effectués par son organisation en vue de faire évoluer la perception de la masculinité et de mobiliser les garçons et les hommes à la promotion de l'égalité des sexes. La responsabilité de la lutte contre la VCFF doit être répartie entre les hommes et les femmes parce que les hommes bénéficient également de l'égalité des sexes. Promundo intervient auprès des hommes et cherche à déterminer les antécédents qui ont contribué à leur violence. Cette organisation s'emploie à rompre l'engrenage qui perpétue la violence, de génération en génération, en travaillant avec les systèmes scolaires et de santé, et en incitant les jeunes à aborder autrement la question du genre. Il faut aller plus loin dans la collecte de données spécifiques et cumulatives. Les principales constatations qu'elle a présentées sont notamment les suivantes :

- les hommes qui ont été témoins de violence dans leur enfance sont deux fois et demie plus susceptibles de recourir à la violence à l'âge adulte contre une partenaire, les hommes plus jeunes, mieux instruits et vivant en milieu urbain sont plus susceptibles de défendre l'égalité des sexes, mais pas toujours,
- l'acceptation de l'égalité des sexes est proportionnelle à la stabilité du revenu,
- beaucoup d'hommes refusent de reconnaître les événements traumatisants vécus, et bien que le principe de l'égalité des sexes progresse toutefois dans les esprits, l'endurance est souvent encore synonyme de virilité,
- les hommes respectueux de l'égalité des sexes (et leurs partenaires) sont plus heureux et en meilleure santé. La violence engendre la violence, tandis que la bienveillance engendre la bienveillance.

Il y a plusieurs moyens de lutter contre la VCFF infligée par les hommes et les garçons, notamment :

- commencer très tôt à sensibiliser garçons et filles, à la maison et à l'école,
- inciter les aidants naturels, en particulier les hommes, à donner l'exemple par le souci de l'égalité des sexes et la non-violence à la maison,
- engager une discussion approfondie pour faire évoluer les idées toxiques au sujet de la virilité,
- être à l'écoute des femmes et leur donner la parole à tous les niveaux de programmation,
- investir dans des programmes qui remettent en question les normes de genre, durent plus longtemps et ont de multiples composantes.

L'intervention la plus cohérente et la plus efficace est l'éducation de groupe, en lien avec la prestation de services et l'intervention de témoins. Les groupes mixtes, les groupes de couples et les groupes non mixtes fonctionnent aussi bien.

Réunion-débat

Aperçu

Après la seconde séance, la modératrice, Mme Paddy Torsney a invité tous les intervenants à faire part de leurs réflexions concernant les moyens d'action contre la pandémie de l'ombre. Elle a posé les questions suivantes : Sur quoi les parlementaires doivent-ils se concentrer pour prévenir la VCFF et y faire face, et que doivent-ils faire dans le cadre de leurs fonctions essentielles de législation, de contrôle, d'allocation budgétaire et de représentation ? Quels types de mesures les gouvernements peuvent-ils prendre pour renforcer les services fournis aux femmes qui ont subi des violences pendant la pandémie de COVID-19 ? Quels partenariats les parlementaires doivent-ils établir pour appliquer des politiques prioritaires conçues pour prévenir la VCFF et y faire face ? Quels pays pourraient-ils illustrer les bonnes pratiques ?



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Mme Dubravka Šimonović (Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence à l'égard des femmes) a souligné que les parlementaires sont dans une position stratégique pour ratifier et adopter des lois. Elle a encouragé les parlements à faire face à la VCFF en formulant des recommandations suivantes :

- Utiliser comme guides les conventions internationales et régionales, et se référer à la [Recommandation générale n° 35](#), qui propose une feuille de route pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.
- Recueillir des données relatives à la VCFF, y compris sur les féminicides. Actuellement, de nombreux pays assurent le suivi des données concernant les victimes et les auteurs d'homicide, mais font abstraction de la relation entre les deux variables, ce qui nuit au suivi et à la comparabilité des taux de féminicide globalement.
- Modifier les politiques existantes pour prévoir des ordonnances de protection dont on peut faire la demande en ligne.
- Adopter une approche plus souple et fondée sur les droits humains pour répondre aux besoins des victimes, en particulier celles qui ont subi les nouvelles formes d'abus en ligne.
- Comprendre le lien existant entre la violence à l'égard des femmes et d'autres problèmes.
- Reconnaître la nécessité de s'attaquer en priorité à la violence à l'égard des femmes dans et par l'autonomisation économique des femmes, en privilégiant le secteur des services à la personne, en mettant en question les rôles assignés à chaque sexe, et en favorisant l'éducation des femmes et des filles.
- Utiliser des données comparatives pour montrer et comprendre pourquoi certaines lois sont bien appliquées.

M. Khamsavath Chanthavysouk (Spécialiste des politiques à la Section consacrée à l'élimination de la violence contre les femmes, ONU Femmes) a résumé les quatre appels à l'action du Secrétaire général de l'ONU à l'intention des États membres concernant la VCFF, dont les objectifs sont les suivants :

1. accroître les fonds alloués à la prévention des violences à l'égard des femmes et à la justice dans ce domaine,
2. multiplier les initiatives de prévention de manière à ne laisser personne de côté et en assurer la pérennité en prévision de nouvelles crises ou pandémies,
3. mieux répondre aux besoins des survivantes et garantir l'accès à une gamme complète de services, en particulier aux femmes qui font face à de multiples difficultés,
4. continuer de recueillir des données pour être en mesure de faire face aux problèmes qui se présentent.

Les parlementaires doivent faire en sorte que les femmes occupent une place centrale dans les processus de prise de décisions et de planification.

Mme Giovanna Lauro (Vice-Présidente des programmes et de la recherche pour Promundo-US) a rappelé aux participants que ceux qui prennent position contre l'égalité des sexes sont les plus susceptibles de commettre des actes de violence contre les femmes et les filles. En conséquence, les parlementaires doivent s'employer à récuser ce point de vue, notamment en utilisant comme moyens de prévention des politiques favorisant une répartition équitable des travaux domestiques et une prise en charge intégrale. L'Uruguay est le seul pays à avoir mis en œuvre un tel programme de prise en



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



charge intégrale. Il faut des programmes de protection sociale pour remédier aux inégalités, faire évoluer la perception des rôles féminins et masculins et, en dernier ressort, réduire la VCFF.

Mme Pramila Patten (Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit) a formulé, dans une vidéo préenregistrée, des recommandations à l'intention des parlementaires concernant les moyens d'agir contre la VCFF :

- Comblent les nombreuses lacunes des cadres juridiques, notamment en adoptant des lois strictes visant à sanctionner les auteurs de VCFF, à criminaliser le viol et d'autres formes de violence sexuelle comme les crimes de guerre, et à renforcer la prévention en délivrant le message que les crimes ne restent plus impunis ; et en abrogeant les lois qui permettent à un agresseur d'échapper à la justice en épousant sa victime.
- Reconnaître les victimes comme survivantes. Il faut adopter des lois centrées sur les survivantes pour que ces dernières soient respectées, indemnisées et protégées. Il faut également ouvrir des crédits spécifiques pour faire face à la violence sexuelle en situation de conflit – une priorité dont le financement est très insuffisant.
- Les soins de santé sexuelle et procréative doivent être prioritaires. Lors de crises précédentes, plus de femmes sont mortes faute d'accès aux soins qu'à cause de la maladie en soi.
- Appliquer les traités internationaux et régionaux.
- Changer les normes sociales préjudiciables en partenariat avec la société civile, les intervenants qui sont en première ligne de la crise, et les institutions culturelles et religieuses.

Débat en présence d'une modératrice

Aperçu

Après la seconde séance, la parole a été donnée aux participants. Un débat a eu lieu en présence d'une modératrice concernant les bonnes pratiques adoptées dans différents pays en matière d'intégration de la dimension de genre. Les questions suivantes ont été posées : Quelles sont les trois actions prioritaires que vous pourriez prendre ou promouvoir pour prévenir la VCFF et y faire face ? Quelles sont les clés de la réussite pour l'adoption d'une législation et de politiques visant à abolir la VCFF, et pour la mise en place de mécanismes d'application efficaces ? Quelles sont les principales parties prenantes ? Quelles stratégies d'alliance adopter pour éliminer la VCFF dans le monde ?

Aux **Fidji**, le Gouvernement a élaboré récemment un plan quinquennal national (2021-2026) couvrant tous les paliers de gouvernement et les citoyens de Fidji, qui vise à déterminer les causes de la VCFF, les stratégies de prévention requises et les moyens de mobiliser les parties prenantes. En reconnaissance du fait qu'il n'existe pas de solution toute faite pour prévenir la VCFF, la stratégie globale adoptée aux Fidji est axée sur trois objectifs :

- faire des écoles des lieux protégés,
- s'employer à développer une dynamique familiale positive,
- changer les mentalités en enseignant aux garçons que la force naît de l'intégrité, non de la violence.

Au **Nicaragua**, la volonté et l'engagement politiques sont d'autant plus forts que les femmes parlementaires jouent un rôle important dans la sensibilisation à ces problèmes. Le cadre juridique de ce pays est respectueux de l'égalité des sexes et comporte des lois visant à éliminer la VCFF, à lutter contre la cybercriminalité et à réformer le code pénal pour réviser les sanctions imposées pour féminicide. S'y ajoutent deux stratégies non législatives importantes qui visent respectivement :

- à constituer des réseaux de collaboration entre des institutions comme le Ministère de l'éducation, le Ministère de la famille, le Ministère de la santé et le Département des communautés en vue de changer les mentalités concernant la VCFF, de promouvoir des



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



mesures respectueuses de l'égalité des sexes et de créer des programmes de lutte contre la violence ;

- à tenir compte des questions de genre et de l'égalité des sexes dans la budgétisation au gouvernement.

Au **Bénin**, la pandémie de COVID-19 et le confinement ont provoqué une recrudescence de la violence, et une hausse des grossesses chez les adolescentes. Des lois ont été promulguées pour lutter contre la VCFF. Des travaux sont en cours pour que les victimes puissent faire entendre leur voix et se retrouver en lieu sûr, et pour renforcer les structures requises pour sensibiliser la population à ces questions. On constate qu'une collaboration étroite avec les acteurs de la société civile, en particulier le secteur religieux, est un bon moyen d'alerter l'opinion publique.

À **Madagascar**, on juge important de sensibiliser le public à la VCFF, en misant en particulier sur les établissements d'enseignements. Outre les violences physiques et psychologiques, l'insécurité alimentaire est une autre forme de violence, particulièrement à la lumière de la menace du changement climatique.

En **Équateur**, le fossé se creuse entre les villes et les campagnes. Les femmes et les filles subissent davantage de violences, alors que les ressources, les refuges et la justice se font moins accessibles. On a enregistré plus de 30 000 appels d'urgence pour violence conjugale. Soixante-huit per cent des femmes en milieu rural sont victimes de violence et une femme est violée toutes les 36 heures. En conséquence, l'Équateur s'emploie en priorité à ouvrir des refuges et à appliquer des politiques de prévention. Les parlementaires tentent également de décriminaliser l'avortement dans le pays, mais le manque de ressources les empêche d'agir en ce sens.

En **Italie**, un *code rouge* est associé à la VCFF, de sorte que les services de police donnent la priorité aux cas de violence à l'égard des femmes et doivent commencer leur traitement dans les 48 heures. Un service d'assistance téléphonique et une application mobile ont également été créés pour faciliter le signalement des cas de VCFF.

Au **Royaume-Uni**, on se préoccupe particulièrement des effets de la VCFF sur les femmes et les filles handicapées et les femmes LGBTQ+. Ces groupes ne sont pas en sécurité à la maison, particulièrement dans les familles marquées par la violence.

Le **Canada** est en train d'apporter des changements à sa législation pénale. Comme au Royaume-Uni, le contrôle coercitif dans les relations intimes sera désormais considéré comme un délit.

À **Maurice**, en novembre 2020, une commission de haut niveau a lancé une stratégie nationale complétée d'un plan d'action qui vise à faire face à la VCFF dans le respect des spécificités culturelles uniques du pays. Le plan quadriennal a les objectifs suivants :

- répondre en priorité aux besoins des survivantes,
- faire évoluer les normes sociales et les mentalités pour qu'elles s'alignent sur les principes de l'égalité des sexes,
- améliorer les voies de recours judiciaires et les services fournis par les institutions publiques,
- assurer le suivi et l'évaluation des progrès accomplis.

Par ailleurs, les femmes sont encouragées à se faire connaître et à dénoncer leur agresseur aux autorités.



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Principales constatations et recommandations présentées au Forum des femmes parlementaires³

Dans le sillage de la pandémie de COVID-19, la promiscuité, le stress économique et la peur du virus aidant, les cas signalés de VCFF ont augmenté dans tous les pays.

En 2020, 245 millions de femmes ont subi des violences sexuelles ou physiques aux mains de leur partenaire. Les risques sont plus élevés dans le cas des femmes appartenant à des groupes vulnérables et des communautés marginalisées, des adolescentes, des femmes handicapées, des femmes et des filles en situation de conflit, d'extrémisme violent, de terrorisme, de déplacement de population et de migration.

En outre, la pandémie de COVID-19 contribue à limiter encore davantage l'accès à la justice et à aggraver les lacunes en matière de protection et de soutien communautaire des survivantes, et de services essentiels à leur intention.

Toutefois, les pays prennent des mesures pour fournir davantage de services aux survivantes dans le cadre de leurs stratégies nationales de lutte contre la pandémie de COVID-19, qui visent notamment :

- à garantir l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative,
- à fournir des services d'assistance téléphonique et d'appui psycho-social disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, y compris en ligne,
- à améliorer l'efficacité et le délai de délivrance des ordonnances de protection,
- à maintenir l'administration de la justice pour les cas de VCFF.

De telles initiatives aident à donner la priorité aux besoins des survivantes et à garantir le respect de leurs droits et de leur dignité. Par ailleurs, des ressources ont été déployées et des séances de formation organisées à l'intention des organisations de défense des droits des femmes et des intervenants de première ligne pour que les femmes puissent être protégées contre la violence.

Toutefois, du fait de l'utilisation accrue d'Internet, plus de femmes et de filles subissent des violences en ligne – menaces, harcèlement, désinformation et harcèlement lié à la diffusion de photographies intimes. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine, mais certains parlements ont adopté des lois strictes qui couvrent les formes les plus nuisibles et les plus répandues de la VCFF.

Cela dit, les parlements doivent encore améliorer les cadres réglementaires des plateformes en ligne et des entreprises du secteur des TIC. Ils devraient inviter ces dernières :

- à assurer la responsabilisation en ligne, à s'acquitter du devoir de diligence et du devoir de transparence,
- ériger des garde-fous pour protéger les femmes et les filles contre les cyberviolences,
- proposer des mécanismes de signalement.

De même, le ralentissement économique et les fermetures d'écoles ont eu de graves conséquences pour les filles en les amenant souvent à abandonner leurs études pour aider aux travaux domestiques en augmentation. En conséquence, les mariages d'enfants, les violences sexuelles contre les filles et les grossesses chez les adolescentes ont augmenté. C'est pourquoi il faut en priorité garder les filles à l'école en assurant leur sécurité, et investir dans des programmes d'enseignements à distance, pour que les filles puissent réaliser leur plein potentiel.

³ Voir Forum des femmes parlementaires de l'UIP, 31^e session (en ligne), mai 2021: www.ipu.org/fr/event/142e-assemblee-de-luip#event-sub-page-documents.



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Plusieurs bonnes pratiques montrent que la prévention de la VCF doit demeurer une priorité sur laquelle il faut insister dans le cadre :

- des initiatives en faveur de la stabilisation du revenu et de l'autonomisation économique des femmes,
- des interventions auprès des garçons et des hommes visant à modifier leur perception des rôles féminins et masculins et à rompre l'engrenage qui perpétue la violence de génération en génération,
- des politiques privilégiant le respect de l'égalité des sexes dans la prestation de soins,
- des partenariats avec la société civile, y compris avec les chefs religieux, visant à faire évoluer les normes de genre nuisibles.